



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 16/03/2022

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D'ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 16 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°5 - Budget-primitif 2022-MARPA

Présents :

Madame LUGUET Pascale Présidente

Madame MANDEIX Catherine Vice-Présidente

Madame FRECHET Christine Déléguée

Madame TRUILHE Aline, Madame SADRES Valérie Membres élus

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude, Madame GONZALO Anne,

Monsieur FAINZANG Bernard Membres désignés

Absents excusés :

Madame BASSI DONNEFORT Florence (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine),

Madame IZQUIERDO Nathalie (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine)

Madame PERTHUIS Nicole (absente excusée), Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent

excusé), Madame MANSE Corinne (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent

excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène

(absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	009
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2022 de la MARPA de Boé.

Le budget global est en suréquilibre de 44 007.48€ avec un total dépenses de 466 286.37€ et un total recettes de 510 293.85€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 386 355.37€.

La section d'investissement est en suréquilibre de 44 007.48€ avec un total dépenses de 79 931€ et un total recettes de 123 938.48€.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique.

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

APPROUVER : le budget primitif 2022 de la MARPA de Boé, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguet